



**Arrêté du Maire**  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Peinture routière - Rue Joseph Berthou »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n° 2024-620

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux de peinture routière, par l'entreprise Hélios ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre les travaux de l'entreprise Hélios, la circulation de véhicule de toute nature est interdite, rue Joseph Berthou :

**du mardi 16 juillet au vendredi 19 juillet 2024**

**Article 2 :** Pour permettre les travaux de l'entreprise Hélios, le stationnement de tout véhicule est interdit rue Joseph Berthou, suivant les dates ci-dessous :

**du mardi 16 juillet au vendredi 19 juillet 2024**

**Article 3 :** La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et à l'entreprise Hélios.

A CONCARNEAU, le 12 juillet 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT



Pour extrait certifié conforme  
A CONCARNEAU, le 12 juillet 2024  
LE MAIRE  
Marc BIGOT



**Publication par voie d'affichage :**  
du au